

Certificat de situation administrative

(Articles L.322-2 et R.322-4 du code de la route)

Identification du véhicule

Numéro d'immatriculation du véhicule	AH-728-LK
Date de première immatriculation du véhicule	27/12/2006
Numéro VIN du véhicule (ou numéro de série)	J*****7
Marque	NISSAN

Situation Administrative du véhicule

Opposition au transfert du certificat d'Immatriculation (OTCI)	Non
Immatriculation suspendue	Non
Opposition véhicule endommagé	Non
Immatriculation annulée	Non
Procédure de réparation contrôlée	Non
Véhicule volé	Non
Déclaration valant saisie	Aucune
Certificat d'immatriculation volé	Non
Gage	Aucun
Certificat d'immatriculation perdu	Non
Certificat d'immatriculation duplicata	Non

Historique du véhicule

17/12/2009 Changement de titulaire
17/12/2009 Conversion au nouveau format d'immatriculation
07/12/2009 Achat ou reprise par un professionnel
27/12/2006 Première immatriculation d'un véhicule neuf

Certificat attestant la situation administrative au :

samedi 02 novembre 2024 (généralé le dimanche 10 novembre 2024 à 19:56)

La valeur du certificat de situation administrative détaillé ne saurait excéder 15 jours, les données étant susceptibles d'évoluer. Le QR code ci-contre renvoie au site <https://histovec.interieur.gouv.fr> - il permet de vous assurer de la conformité des informations retranscrites et de leurs mises à jour. Ce code sera disponible jusqu'au changement de titulaire et au plus tard jusqu'au 10 décembre 2024. Au-delà, un nouveau rapport devra être généralé.

